AR PREFECTURE
006-210600425-20180713-2018_25D-AI
Reçu le 16/07/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le treize juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, AURRAN Robert, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.
Absents excusés : SAMPEDRO Nathalie.
Absents non excusés : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric.
Convocation du : 6 juillet 2018

Nb de membres : 13
Présents : 9
Votants : 9
Pour :9
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2018_25D : Adhésion CYPRES

Dans le cadre des articles L2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au maire des responsabilités de police administrative incluant la sécurité et L125-2 du Code de l'Environnement introduisant l'obligation pour le maire d'informer la population sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui la concerne, la commune de Clans souhaite adhérer au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs – CYPRES -, association Loi 1901, géré et cofinancé par une tripartite, Etat, industriels et collectivités locales et territoriales.

Cette adhésion permettra à la commune de Clans de bénéficier de l'expertise du CYPRES en matière d'information et de communication sur les risques majeurs naturels et technologiques.

L'adhésion ouvre droit à :

- Des conseils pour le développement de politiques de prévention des risques dans les domaines de l'information préventive sur les risques majeurs et de la préparation à la gestion de crise,
- Une cartographie des risques sur le territoire de l'adhérent,
- Des publications du CYPRES : flash infos quotidien, alerte réglementaire, Info+, Risqu'Info (quadrimestre – retour d'expérience sur les incidents / accidents), etc.,
- Une participation à des colloques, séminaires, petits déjeuners organisés par le CYPRES,
- Un prêt de panneaux d'exposition sur les risques majeurs,
- Une mise à disposition d'un fonds documentaire de plus de 9 000 références et assistance à la recherche bibliographique sur les risques majeurs,

AR PREFECTURE
006-210600425-20180713-2018_25D-AI
Reçu le 16/07/2018

- Compte-rendu de séminaires et colloques sur la gestion des risques majeurs.

L'adhésion annuelle au CYPRES de la commune s'élève à 370 € et a pour objectif d'être pérennisée dans le temps pour accompagner la collectivité dans l'ensemble de ses actions sur les risques majeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'adhésion.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du

MAIRIE DE CLANS
Alpes-Maritimes

Le Maire

Roger MARIA